



Des idées reçues, clichés et approximations véhiculées avec force durant cette période électorale, induisent une image faussée des professionnels que nous sommes, de nos missions, de nos conditions de travail et des usagers que nous accompagnons.

Certains utilisent ces idées pour discréditer la Justice et son action, à des fins électoralistes et partisans.

Prenons le temps de les examiner de plus près.

Le **SNEPAP-FSU** appelle à penser, ensemble, l'avenir du service public de la Justice, en se fondant sur les données probantes, issues de la recherche internationale.



En 2023, le taux de réponse pénale est de **86.9%**.  
Ce taux était à 67,9 % en 2000.

**Le nombre de personnes écrouées a plus que doublé en 40 ans** (95 000 en 2024 contre 37 000 en 1980), alors que la population française n'a augmenté **que de 18%**.

La surpopulation carcérale n'a jamais été aussi forte.  
Au 1er mai 2024, on comptait **77 647 personnes détenues** en France.

Le quantum moyen de peine ferme prononcée est en hausse, s'élevant à **9.9 mois en 2022**.

La France présente également un **taux de probation parmi les plus élevés des pays européens** : 0.22% de la population générale en France, contre 0.13% en Italie, 0.09% en Suède.  
L'augmentation des personnes suivies en milieu ouvert va de pair avec celle des personnes incarcérées.

Au 1er mai 2024, au-delà des 77 647 personnes détenues pour 61 966 places opérationnelles, on comptabilisait **3 405 matelas au sol**.

Si le taux moyen d'occupation est de 125.3% sur l'ensemble du territoire, **138 établissements ou quartiers sont en situation de surpopulation carcérale**, dont 14 établissements affichent une densité supérieure à 200%.

Si les conditions de détention ne sont pas acceptables au regard du respect de la dignité de la personne humaine, elles sont en outre désastreuses pour tous les professionnels pénitentiaires.

Dans ce contexte, les personnels pénitentiaires et les personnes détenues sont confrontés à des tensions quotidiennes, à la promiscuité générant des risques de violence accrus.

Conséquence pour les personnels pénitentiaires: un sentiment de perte de sens exacerbé par une logique de gestion de flux à laquelle ils se retrouvent soumis.

**Ce qui rapproche les prisons d'un hôtel 4 étoiles, c'est son coût !**

Des sommes considérables y sont consacrées chaque année : **plus de 650 millions d'euros pour le budget 2024**.

Le **coût d'une journée en détention** pour une personne était jusque-là évaluée en moyenne à **105 euros**, sans parler de l'inflation actuelle. A titre de comparaison, une journée en placement extérieur est de 45 euros, une journée en bracelet électronique est de 10 euros.

En 2013, la conférence de consensus sur la prévention de la récidive évaluait le coût moyen d'une année de prison à 32 000 euros pour une personne détenue, contre **1 014 euros** par personne pour une mesure de milieu ouvert, tel un sursis probatoire.



Les objectifs d'une peine sont multiples : sanction de la personne, protection de la société, intérêt de la victime, prévention de la récidive et réinsertion du condamné. Pour tendre à une pleine efficacité, la peine se doit de cocher toutes ces cases.

La réalité est toute autre.

**La sévérité de la justice, conjuguée à des temps de détention allongés et à un durcissement des conditions d'incarcération, ne répond qu'au seul objectif punitif**, alors même qu'une personne condamnée reste amenée à réintégrer la société.

La conscience et le respect d'autrui, la motivation au changement, la capacité introspective et à réfléchir pour opérer les bons choix, n'ont pas pour levier la violence, ni la peur. Penser la justice sous le seul angle dissuasif et punitif n'est donc pas le plus efficace !

Des études démontrent qu'un **niveau de coercition trop important entraîne des effets délétères en matière de prévention de la récidive**.

**Sources :**

Statistiques mensuelles de la population détenue et écrouée | Ministère de la justice  
<https://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2013-1-page-25.htm>  
[116b0341-tiii\\_rapport-avis.pdf \(assemblee-nationale.fr\)](#)  
[combien-coute-prison.pdf \(gjp-recherche-justice.fr\)](#)

**Sources :**

Article 130-1 Code pénal : "Afin d'assurer la protection de la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social, dans le respect des intérêts de la victime, la peine a pour fonctions :  
1° De sanctionner l'auteur de l'infraction ;  
2° De favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion."  
Andrews, D. A, ZINGER, I, et al. (1990) Does correctional treatment work- A clinically relevant and psychologically informed meta analysis. *Criminology*,28(3) 369-404

Il n'y a que  
des étrangers  
en prison

En 2023, les personnes de nationalité étrangère représentent **22.4% des personnes détenues, contre 30% en 1980.**

Par ailleurs, en 2022, **2 065 cas de français détenus à l'étranger** ont été suivis par le ministère des affaires étrangères.

Milieu  
ouvert,  
non  
dissuasif!

Une peine dite de "milieu ouvert" est une peine restrictive de liberté. Elle engage la personne condamnée à se mobiliser pour travailler sur ses besoins criminogènes. Dans ce cadre, un suivi est mis en place (obligations à respecter, accompagnement au changement, rdv obligatoire, participation à des programmes de prévention de la récidive).

Alors qu'en détention, bien souvent, un détenu peut passer 22H/24 enfermé dans sa cellule, sans autre contrainte que l'enfermement. Comment peut-on imaginer dans de telles conditions qu'une personne puisse impulser une véritable dynamique de changement ?

**Interrogeons davantage l'efficacité de la prison en matière de prévention de la récidive.**

Le taux de recondamnation dans les 5 ans de la sortie est de **59%** pour les personnes condamnées à la prison, **contre 42%** pour les personnes placées sous surveillance électronique.

Ne nous y trompons pas ! Le taux de détention est déterminé par la politique pénale que poursuit chaque pays et n'est pas guidé par le taux de criminalité.

En effet, prenons l'exemple d'un pays pratiquant une politique pénale de réduction du taux de détention : la Finlande.

Entre 2010 et 2020, cet Etat a diminué son taux d'incarcération de 19.5%

Hausse du  
taux de  
détention,  
hausse du  
taux de  
délinquance

L'aménage-  
ment de  
peine, c'est  
cadeau!

La seule exigence de la prison est le respect du règlement et du cadre. Il n'est pour ainsi dire rien demandé de plus à la personne détenue.

A la différence d'une mesure d'aménagement de peine, où le condamné se trouve acteur de son changement et de sa réinsertion.

Un aménagement de peine est une mesure de milieu ouvert ou semi-ouvert, qui permet en effet de purger sa peine hors de la prison mais **il appelle un investissement, des efforts**. Il s'agit d'une **mesure contraignante**.

Il est important de balayer ici l'idée reçue que l'aménagement de la peine reste une faveur. En effet, c'est un des leviers, alliant accompagnement et contrainte, permettant de faire travailler l'usager sur ses besoins criminogènes. Sans compter que les personnes condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine récidivent moins que les sorties sèches, c'est-à-dire ceux sortis de prison en fin de peine.